

# luttes et communication

MENSUEL - EDITE PAR LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION, DE L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE (FTIAAC-CFDT)

## LE N° 1...

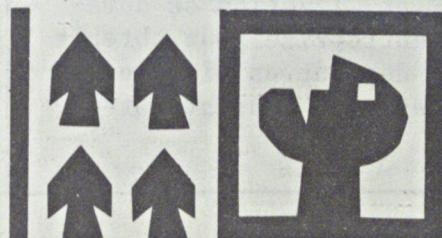
La FTIAAC vient de décider de se doter d'un journal mensuel.

Ce premier numéro marque donc une nouvelle étape dans le développement régulier de notre Fédération qui a maintenant deux ans.

En se donnant ce nouveau moyen d'information, la FTIAAC entend accentuer les rapprochements nécessaires entre ses différentes composantes, c'est-à-dire contribuer à la mise en commun des problèmes rencontrés, des expériences acquises, des résultats obtenus, et des réflexions conduites.

Ce faisant, elle entend aussi faciliter l'approche d'une analyse globale de la situation dans nos secteurs, à partir de laquelle peuvent être définis des objectifs communs et coordonnées les actions qui s'imposent pour les atteindre.

Précisons enfin que dans ce journal, qui est tiré à 1500 exemplaires, des pages sont réservées à l'expression de chacun des Syndicats de la FTIAAC.



## Les positions de la CFDT face aux élections

Organisation syndicale responsable, comptant près de 1.200.000 adhérents, la CFDT ne peut demeurer neutre devant les élections législatives.

L'analyse du "programme de Blois" de Raymond Barre confirme en effet les objectifs de la majorité: permettre au patronat de restructurer l'économie à son profit en poursuivant la politique de sous-emploi, de déperdition du pouvoir d'achat, de recul du droit syndical. Ce programme est rigoureusement incompatible avec la plateforme d'objectifs revendicatifs proposée par la CFDT.

A l'inverse, une victoire de la gauche ouvrirait des possibilités de transformations sociales importantes, tant pour faire face à la crise que pour entreprendre l'avancée vers un système social plus conforme à ce que souhaitent les travailleurs.

La CFDT est profondément attachée à l'indépendance des organisations syndicales. Mais indépendance ne signifie pas indifférence. La CFDT a clairement situé son action syndicale dans le cadre d'une stratégie d'union des forces populaires.

En particulier, elle a depuis six mois tout fait pour que la rupture entre le PC et le PS soit reconsiderée. Elle a discuté avec les quatre partis de gauche et analysé le résultat de ses entretiens. Elle souhaite la reconstitution d'une dynamique d'union de la gauche.

"Pour la CFDT, les luttes sociales sont le moteur de la transformation sociale", a réaffirmé le Conseil confédéral fin janvier. Il est évident que, dans une perspective autogestionnaire, on ne peut pas penser qu'une victoire électorale suffit à tout régler. Elle constitue cependant un élément important.

"En syndicalistes, les organisations, militants et adhérents CFDT feront tout, au premier comme au second tour, pour la victoire des forces politiques de gauche qui situent leur action dans le cadre de l'union des forces populaires et qui cherchent à établir une convergence entre leurs objectifs", a déclaré le Conseil confédéral.

## L'action pour les «hors-statut»

# A l'INA, le licenciement d'une occasionnelle a tout déclenché

Un conflit majeur est actuellement en cours à l'Institut National de l'Audiovisuel (une des sociétés issues de l'ORTF). Il a démarré le 1er février: après le licenciement d'une occasionnelle, les personnels de l'INA se sont mis en grève, avec occupation des locaux de Bry-sur-Marne, sur les mots d'ordre "non à tout licenciement, respect du statut, intégration des hors-statut".

Au travers du cas de cette occasionnelle, c'est la situation générale de l'emploi à l'INA qui se trouvait dénoncée: 314 personnes hors-statut, soit un tiers du personnel - sans oublier le recours abusif aux maisons prestataires de services.

Cette situation n'est pas propre à l'INA. La généralisation des "hors-statut" est un des aspects du plan Barre. Pour dégonfler leurs coûts de production et améliorer leurs marges sur le dos des salariés - objectif affirmé du premier ministre -, les entreprises multiplient les recours aux intérimaires, contrats à durée déterminée, aux pigistes dans la presse, aux "stagiaires Barre" (dans le cadre de la campagne de propagande sur "l'emploi des jeunes"), et dans le secteur public aux vacataires, occasionnels, auxiliaires, etc...

Rappelons que c'est aussi le licenciement d'un vacataire qui a déclenché la vague de grèves dans les PTT début février.

En outre, l'INA est actuellement la seule société qui n'a pas obtenu les mesures minimales dont ont bénéficié les autres sociétés de l'ex-ORTF à la suite des actions de décembre et janvier. La revendication de revalorisation des salaires s'ajoutait donc à celles concernant l'emploi.

Expulsés par la police dans la nuit du 5 au 6 février, les grévistes réoccupaient le 6 au matin. Le 7 février, un arrêt spontané d'une heure à la radio et à la télé marquait la solidarité de l'ensemble des travailleurs de l'ex-ORTF

et le 9 février TF1 et TDF faisaient grève de 0 h à 20 h.

A l'heure où nous mettons sous presse, les négociations sont encore bloquées. Compte tenu de l'incapacité apparente de la direction à maîtriser un certain nombre de problèmes de gestion, la situation risque de devenir de plus en plus complexe et explosive.

## A l'agence AIGLES: premier succès pour les «pigistes»

Depuis des années, l'agence AIGLES (groupe *Progrès de Lyon - Dauphiné libéré*) emploie entre 15 et 20 "pigistes" qu'elle fait travailler en réalité à temps plein à des postes de rédacteurs, mais sans bulletins de salaires ni cotisations sociales, sans jours de repos ni congés, rémunérés à des tarifs dérisoires (30 centimes la ligne !) sous enveloppes marquées "remboursement de frais"...

La section CFDT s'est attaquée au problème, en engageant un procès sur le cas d'un de ces "pigistes" qui venait d'être remercié - sans lettre de licenciement ni indemnité bien entendu...

Le jugement vient d'être rendu: succès total. AIGLES est condamnée à payer plus de 52.000 francs à titre de rappels de salaires, treizième mois, congés payés, plus les cotisations sociales, une indemnité pour licenciement abusif et 500 F de dommages et intérêts au SJF-CFDT qui s'était constitué partie intervenante au nom de l'intérêt collectif de la profession.

Parallèlement, l'action se développe dans l'entreprise pour obtenir l'intégration des autres pigistes et la reconnaissance de leur statut de journalistes.

# Pourquoi la FTIAAC ?

La création et le développement d'une Fédération CFDT couvrant les secteurs d'activité liés à la communication de masse correspondent à une NECESSITE SYNDICALE profonde.

Cette nécessité s'établit clairement à partir de l'examen:

- des moyens de communication de masse eux-mêmes,
- de l'utilisation qui en est faite,
- de l'organisation économique de ces secteurs-clés de notre société,
- de la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs qui concourent à ces moyens.

## UN ENSEMBLE D'IMPORTANCE STRATEGIQUE

A) La radio-télévision, les moyens d'information et de communication écrites, les spectacles en général constituent un ensemble cohérent qui occupe une place véritablement stratégique dans notre société.

Ils prennent de plus en plus d'importance dans la vie des individus, contribuent de manière déterminante à façonner l'opinion publique et interfèrent directement dans le fonctionnement d'une démocratie.

## DES LIEUX D'AFFRONTEMENTS

B) Lieux d'affrontements parfois subtils, mais toujours acharnés, la majorité de ces secteurs sont actuellement dominés par la notion de profit et politiquement contrôlés, voire manipulés, par une minorité.

Reflets de l'idéologie dominante, ils concourent de ce fait en grande partie à préserver l'équilibre actuel de notre société capitaliste, équilibre grâce auquel la classe dirigeante maintient son pouvoir et ses priviléges au détriment de l'ensemble des travailleurs.

C'est pourquoi le rôle et l'organisation de ces secteurs clés de notre société posent un problème majeur à une centrale comme la CFDT.

C'est pourquoi aussi, au-delà des questions syndicales classiques, la FTIAAC est confrontée à des problèmes présentant un grand intérêt pour l'ensemble des travailleurs.

## UN PROCESSUS DE RESTRUCTURATION CAPITALISTE

Généralement sous prétexte de difficultés financières et d'adaptation à l'évolution des techniques, de nombreuses branches d'activité font l'objet de restructurations qui, sous des formes diverses, sont toujours de type monopolistique et capitaliste.

En fait, toutes les réformes entreprises s'inscrivent dans une même démarche aboutissant à rentabiliser et à contrôler l'information, la culture, les loisirs.

A titre d'exemples on peut citer: l'éclatement de l'ORTF, le développement d'empires de presse comme Hachette et Hersant, la censure économique dans les secteurs du spectacle et de l'action culturelle.

Ces restructurations ont à peu près partout des conséquences identiques et graves pour les salariés, au niveau de l'EMPLOI, des qualifications, des conditions de travail et de rémunération, de la répression sous toutes ses formes, mais aussi souvent en ce qui concerne la qualité du produit.

## LA FEDERATION: UNE STRUCTURE UNIFIANTE

En définitive, dans cet ensemble extrêmement cohérent, surtout quant au rôle qu'il joue dans la société, on retrouve partout des directives patronales identiques et les mêmes pesanteurs de la classe dirigeante et du pouvoir politique.

"Qu'on le veuille ou non, le fait politique est partout, la pratique économique, le style des relations industrielles, les problèmes auxquels se heurtent les travailleurs sont de même nature."

(suite en dernière page)

*Pourquoi la FTIAAC - Suite de la page précédente*

Pour faire face de manière réaliste à une telle situation, il est évident qu'il y a lieu de regrouper dans une même structure unifiante les travailleurs de la radio, de la télévision, de la presse écrite, de l'édition et de l'imprimerie, du spectacle et de l'action culturelle.

Il est en effet nécessaire de mettre en place une organisation CFDT qui puisse, en particulier, efficacement contribuer:

-à la remise en cause de la finalité et de l'organisation actuelles des moyens de communication de masse, ainsi qu'à la réflexion confédérale sur les problèmes majeurs qu'ils posent,

-à la défense et à l'expression des travailleurs des secteurs correspondants, dans une période de restructurations économiques et techniques importantes.

La création et, depuis deux ans, le développement de la FTIAAC, au sein de la CFDT, s'inscrivent donc dans cette perspective.

Actuellement, la FTIAAC ne regroupe que les syndicats CFDT des radios et télévisions issues de l'ORTF et privées, des journalistes, du spectacle et de l'action culturelle. C'est donc encore une Fédération incomplète. Elle est cependant, d'ores et déjà, un outil syndical utile.

## 2 et 3 juin 1978: le congrès de la FTIAAC

La FTIAAC est née il y a deux ans. Le congrès constitutif n'a été, en fait, qu'un congrès de responsables syndicaux décidés à mettre sur pied, par une action volontariste, une Fédération active et cohérente.

En 1977, un "congrès intermédiaire" a permis de faire le point de l'organisation et du fonctionnement de la fédération et de préciser les grandes orientations de son action.

LE PROCHAIN CONGRES, QUI SE TIENDRA LES VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 JUIN A CRETEIL (VAL-DE-MARNE) SERA EN FAIT LE PREMIER VERITABLE CONGRES ORDINAIRE DE LA FTIAAC.

Inutile donc d'en préciser l'importance, encore accrue par le fait qu'il interviendra après une échéance électorale dont l'issue, quelle qu'elle soit, ne sera pas sans incidences sur les secteurs relevant du champ d'action de la Fédération.

L'ordre du jour sera essentiellement consacré à l'analyse de la situation et aux perspectives d'action à court et à moyen terme, ainsi qu'aux conséquences qu'il conviendra d'en tirer au niveau de notre pratique syndicale et de l'organisation de la Fédération. Les rapports préparatoires seront diffusés en avril.

Le congrès fédéral est un congrès de syndicats et non pas d'adhérents. Les syndicats ont donc la responsabilité de le préparer activement et démocratiquement, afin que leur délégation exprime véritablement la synthèse des débats qui auront lieu dans l'organisation.

Le Conseil fédéral du 14 janvier a arrêté la représentation des différents syndicats comme suit, sur la base des cotisations 77 payées à la date du 30 avril (le décompte des adhérents se faisant en divisant le nombre de timbres payés par 8): 20 délégués par syndicat + 1 par tranche de 100 adhérents.

LUTTES ET COMMUNICATION. Mensuel. Le numéro: 3 francs. Abonnement (un an): 20 francs. Rédaction, abonnements: 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris.

Directeur de la publication: Michel Rey. Imprimé à la CFDT, 26 rue de Montrholon, 75009 Paris. Numéro de commission paritaire: demande en cours.

# SYNAPAC cfdt



Après s'être trouvés étroitement liés à la mise en place d'une permanence d'accueil, le développement et la crédibilité du SYNAPAC dépendent à présent des liaisons qui doivent s'établir entre les différents secteurs et régions.

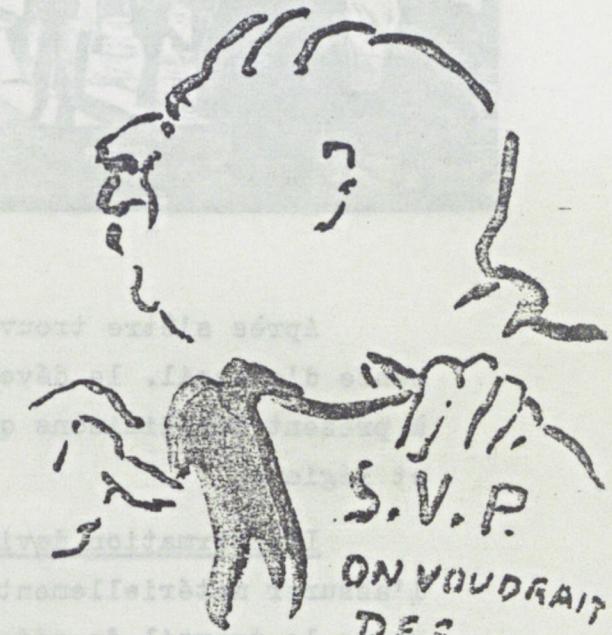
L'information devient de fait une priorité pour notre syndicat. Pour l'assurer matériellement la FTIAAC apporte un soutien non négligeable. Reste le travail de rédaction et de coordination, il est évident que seule une prise de conscience de l'importance de l'enjeu permettra à des militants de s'y investir dans la perspective d'une contribution collective des adhérents.

Cette contribution ne sera pas facile à obtenir car il faut bien constater que la plupart des sections ont négligé les moyens d'informer et de s'informer, dont elles disposaient. Ce n'est pas un procès d'intention que de dire que trop souvent les Registres des Délégués du Personnel ou les panneaux d'affichages obligatoires d'entreprises sont inutilisés, c'est une réalité, comme de dire également que les publications CFDT sont trop souvent ignorées.

Reconnaitre objectivement la carence de l'information dans notre pratique syndicale et y remédier contribuera largement à la mise en œuvre d'un bulletin lancé avec le présent numéro.

Chaque section syndicale est vivement invitée à transmettre les textes qu'elle souhaite voir diffuser et à faire toute proposition sur la forme et le contenu de la publication.

# PLUSIEURS FAÇONS DE DEMANDER !



## POURQUOI LA CFDT DANS LE SPECTACLE LA CULTURE ET L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE ?

L'image confédérale a attiré beaucoup d'entre ceux qui ont adhéré au SYNAPAC qui en fait était un peu l'auberge espagnole réunissant des travailleurs motivés dans leurs emplois et des travailleurs de l'industrie du spectacle.

Il pouvait s'ensuivre une confusion prolongée dans le travail syndical si au delà des problèmes corporatifs ne s'était pas construit une analyse démontrant la nécessité d'une lutte de masse et de classe sur le terrain de prédilection de l'idéologie dominante.

## ETRE SYNDIQUE ! UN DROIT, DES RESPONSABILITES !

Malheureusement dans la pratique de nombreux camarades ont surestimé leurs possibilités et sous-estimé leurs employeurs en pensant pouvoir imposer une conception démocratique de la culture et des loisirs notamment dans le secteur socio-culturel. Cela s'est bien sûr traduit par une reprise en main, avec démantèlement des structures le cas échéant. Ces opérations menées par des conseils d'administration conservateurs ou dits de "gauche", mettent en évidence pour les travailleurs qui n'en sont pas encore convaincus, qu'il ne saurait y avoir d'interlocuteurs privilégiés pour justifier l'abandon des prérogatives des organisations syndicales.

Les droits que les travailleurs ont arrachés ne sauraient être reniés pour une cogestion; une méconnaissance volontaire de ces droits est incompatible avec l'adhésion à la CFDT.

Ce sujet appelle la réflexion des Créeurs et Artistes qui ont adhéré au SYNAPAC. Leur démarche reste extrêmement précaire. La démonstration préliminaire de leur identification en tant que travailleurs reste à faire.

# ...UNE SEULE D'OBtenir !

La personnalité qu'ils se sont construit individuellement au fil des années, l'imagerie dont ils se sont imprégnés, tout les conduit à être ignorés. L'absence du dialogue qu'ils se devaient d'établir avec le monde du travail explique leur marginalité, leur vulnérabilité en découle.

Peut-on parler de création sans parler de culture. Culture pour qui, par qui, où et quand ?

Quelles réalisités : des Théâtres, des Opéras, des Maisons de la Culture, des Musées, des Cinémathèques. Qui les fréquente ? Des Tableaux, des Sculptures, des "Livres", des "Disques". Qui les achète ?

N'est ce pas une majorité qui est marginale avec la télé, le cinoche, les ghettos des fins de semaine !!

Pour les Artistes et les Créateurs il est temps d'être clair; soit qu'ils poursuivent leur quête de l'absolu ou une place dans le star-system, soit qu'ils s'intègrent parmi les travailleurs pour convenir que les luttes s'expriment en réalisités, et les changements autogestionnaires par les capacités de tous d'élaborer la fête. Là le SYNAPAC réaffirme sa volonté de réhabiliter les cultures populaires.

Dans l'industrie du spectacle, les pouvoirs d'argent trouvent leur raison d'être dans l'appareil idéologique de l'Etat, tout en s'impliquant dans une centralisation des moyens de production. Nous sommes en pleine accélération du processus dans le cinéma : fusions des laboratoires, transferts d'activités pour la distribution, absorption pour l'exploitation.

Aux licenciements massifs, ajouter l'emprise de la télévision, et la mise en œuvre de la vidéo-transmission nous donne l'idée de ce à quoi se heurte-

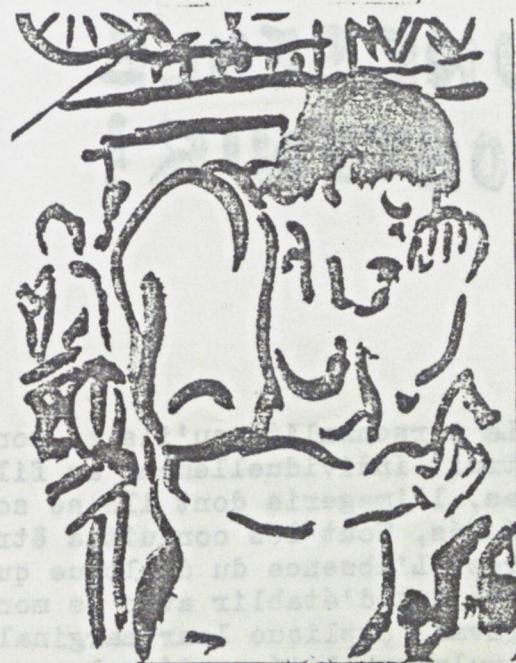


## LE SPECTACLE



Encore d'équipe  
de nuit !

## L'INDUSTRIE



Etre  
ou ne pas être ?

ront les travailleurs du spectacle, des loisirs et de la culture.

En fonction de ce contexte, l'issue de nos luttes dépendra de notre capacité à les engager selon un objectif global.

NOTRE PLACE DANS LA C.F.D.T.

Si nous n'arrivons pas à expliciter dans un large débat avec toutes les organisations inter-professionnelles CFDT, comment nous nous situons en tant qu'organisation syndicale capable d'imposer nos revendications et d'impulser des orientations pour les loisirs et la culture, c'est une certitude, la C.F.D.T. restera incomplète.

Nous devons dans toutes les régions au niveau des U.L, des U.D, des U.R affirmer notre existence, susciter la réflexion et l'analyse pour la démocratisation des loisirs et de la culture.

L'étude :

- Des programmations des cinémas, des théâtres, des Maisons de la culture des centres d'action culturelle
- des animations socio-culturelles et des comités d'entreprise peut-être dans un premier temps, le thème des travaux.

Le temps des propositions venant, nous aurons au moins la satisfaction de ne plus être considérés comme des minoritaires, voire des spécialistes.

SI L'APPAREIL SYNDICAL NE GARANTIT PAS D'EMBLÉE UN CHANGEMENT DE SOCIETE, IL Y CONTRIBUE PAR LE DEBAT ET LA PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS.

# FORMATION SYNDICALE: VOS DROITS

Congé pour Formation Syndicale (loi du 23 Juillet 1957 - voir articles L 451 à 451.5 Code du Travail).

La loi autorise les salariés à prendre des jours de "congé-éducation" pour participer aux sessions de formation syndicale. Ces jours de congés ne sont pas déduits des congés payés normaux. Ils sont en sus. Leur paiement, toutefois, n'est pas obligatoire. Ils peuvent être pris en charge par les Comités d'Entreprise ou à défaut par l'organisation syndicale.

Pour bénéficier de ce droit au congé-éducation, il faut déposer à la direction de l'entreprise, au moins un mois avant la session, une demande ainsi libellée :

"Conformément à la loi du 23 Juillet 1957 relative aux congés "d'éducation ouvrière et de formation syndicale, je sollicite un congé de X....jours pour participer à un stage de formation syndicale organisé les.....à X....(lieu de la session) par l'Institut d'Etude et de Formation de la CFDT 26, rue Montholon 75009 PARIS.

(date et signature)

## A L'UNION REGIONALE PARISIENNE

Assurée par les Syndicats, Fédérations, les U.D ou U.R.. ainsi l'Union Régionale Parisienne 67, rue de Dunkerque 75009 PARIS Tél : 878-71-38 propose le calendrier suivant :

### FORMATION DE BASE

DATES	Organisés	par	
FEVRIER	1 au 3	UD 92	BOULOGNE
	8 au 10	UD 75	67, rue de Dunkerque PARIS 9
	13 au 14	UD 94	CRETEIL
	22 au 24	UD 78	
	22 au 24	UD 93	AUBERVILLIERS
MARS	15 au 17	UD 77	
	29 au 31	UD 75	67, rue de Dunkerque PARIS 9
AVRIL	4 au 6	UD 78	
	12 au 14	UD 91	

### FORMATION GENERALE

FEVRIER	13 au 17	UD 95	BOULOGNE
	13 au 17	UD 92	67, rue de Dunkerque PARIS 9
	20 au 24	UD 75	
MARS	6 au 10	UD 78	
AVRIL	3 au 7	UD 75	67, rue de Dunkerque PARIS 9
	3 au 7	UD 94	CRETEIL
	24 au 28	UD 93	AUBERVILLIERS

# TRESORERIE: A QUOI SERT LA COTISATION

LES RESSOURCES DU SYNAPAC PROVIENNENT EXCLUSIVEMENT DES COTISATIONS VERSEES PAR SES ADHERENTS.

Sur la cotisation proprement dite, voici comment se répartit l'argent :

- sur chaque cotisation mensuelle, 1,89 F va à la confédération CFDT, somme à laquelle il faut ajouter 0,10 F pour le fonds immobilier.

- 0,41 F va au fonds confédéral d'organisation, qui subventionne l'équipement des organisations CFDT dans des secteurs considérés comme particulièrement importants. (Par exemple, en 1977 notre fédération a reçu une subvention pour son équipement - et bien entendu cela est utile aussi au SYNAPAC).

- 0,18 F va à la solidarité syndicale mondiale, pour aider des syndicats de pays sous dictature ou des syndicats de pays pauvres.

- 4,07 F va à la Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FTIAAC-CFDT) dont le SYNAPAC fait partie.

- Une somme variant entre 2,91 et 4,11 F va aux unions régionales et unions départementales interprofessionnelles de la CFDT.

- 1,61 F va à la caisse de solidarité CFDT (la CNAS) qui verse des indemnités en cas de grève et qui finance les actions en justice pour le droit syndical.

- Le reste (part variable selon le montant de la cotisation) va au SYNAPAC, qui l'utilise pour payer le courrier, le téléphone, les déplacements, les frais de bureau, de photocopie et divers. (Le loyer est payé par la Fédération.)

La responsabilité des trésoriers de sections ou de secteurs est particulièrement importante pour la bonne marche du syndicat qui à l'échelon national doit être à même de fournir régulièrement aux adhérents un compte rendu sur la rentrée des cotisations et l'engagement des dépenses.

Après une période de flottement due à la réorganisation du SYNAPAC, il est possible à présent de recevoir les timbres sous 48 heures en adressant les cotisations :

SYNAPAC Trésorerie
5, rue Geoffroy Marie
75009 PARIS

Les notes de frais acceptées par les responsables de secteurs ou régionaux doivent être remboursées dans les mêmes délais sous réserves de l'encaissement régulier des cotisations.

A ce jour tous les camarades ne sont pas à jour pour 1977 alors que nous devons payer au S.C.P.V.C. les timbres achetés. La situation devient critique, si elle se prolonge cela risquerait de remettre en cause notre fonctionnement.

Les timbres 1978 sont disponibles.

## TRESORERIE ET DECENTRALISATION

A tous il est demandé de faciliter au maximum l'organisation régionale du SYNAPAC afin de limiter les déplacements d'un trop grand nombre de camarades. Ne pas oublier qu'il est possible voir nécessaire de travailler avec les Unions Locales, les Unions Départementales ou Unions Régionales où le SYNAPAC peut siéger statutairement en fonction des parts régionales des cotisations versées.

La structure nationale du SYNAPAC reste encore nécessaire pour recenser nos champs d'action et travailler à la coordination des luttes mais l'orientation est à l'organisation syndicale régionale qui s'imposera dès que le rapport de forces sera établi à ce niveau.

## LE SYNAPAC EN COTES-DU-NORD

Le SYNAPAC CFDT 22: apprenant l'existence d'une Fédération originale dans la CFDT, la F.T.I.A.A.C., quelques professionnels du socio-culturel décidaient, il y a un an maintenant de tenter l'expérience SYNAPAC. En effet, le secteur socio-culturel-information est un secteur à part entière de l'économie, et syndicalement nous ne pouvions plus vivre comme "un appendice caudal" de l'énorme fédération Santé-Sociaux. Un regroupement professionnel s'imposait. Surtout si nous voulions dégager des axes et analyses clairs, et entreprendre des actions efficaces.

Il faut reconnaître que les difficultés ne manquent pas pour mener une action syndicale dans notre secteur professionnel :

- La plupart des professionnels sont isolés, et souvent victimes consentantes de leur association paternaliste.

Beaucoup d'entre eux limitent leur action revendicative et syndicale à leur action professionnelle, ce qui ne manque pas d'entretenir une confusion, profitable d'abord et surtout à nos employeurs "culturels".

- La C.G.T. bénéficie d'un quasi monopole et le comportement de cette organisation a plus de rapport avec le C.N.P.F. qu'avec un syndicat digne de ce nom. (que ne ferait-on pas au nom de la co-gestion, véritable "cache-sexe" de la collaboration bonteint.)
- Le droit syndical est inexistant dans nos entreprises, quand il n'est pas bafoué tout court.
- Le secteur Artistes-Interprètes baigne dans la confusion la plus totale. La plupart d'entre eux souhaitent obtenir un statut de travailleur, statut qui n'est même pas reconnu par les organisations syndicales (exploitation des camarades Artistes Interprètes dans tous les comités de soutien, par contre ces mêmes syndicats s'en moquent éperdument quand au sein des C.E., ils pourraient leur permettre de s'exprimer et d'être payés)

On pourrait multiplier les exemples.

Il faut reconnaître également que beaucoup de camarades sont conscients de tous ces problèmes et prêts à se battre, encore faut-il que le syndicat puisse répondre à leur demande (protection, formation, information....)

Et surtout trouver les moyens de faire aboutir les revendications que nous élaborons. Celles-ci sont nombreuses, il serait fastidieux d'en présenter une liste exhaustive, citons pour mémoire les conditions de travail, les salaires, les contrats les horaires etc.....

Remarquons pour conclure qu'associations loi 1901, monde du spectacle, organismes divers, tout est construit sur le modèle de l'entreprise capitaliste : le fonctionnement et surtout la hiérarchie. Les cadres encore une fois se complaisent à jouer le rôle de chiens de garde que le patronat leur fait jouer (du directeur MJC à la Star...)

### DANS LES PROCHAINS NUMEROS:

- EXPLOITATION CINEMA: une dizaine de patrons, des centaines de salles, des milliers de salariés, une convention collective étendue (donc obligatoire). Comment renforcer l'action syndicale pour que cesse l'exploitation des travailleurs et obtenir des garanties d'emploi alors que l'automatisation est pour bientôt.
- QU'EST-CE QU'UN ACTEUR DE COMPLEMENT? Ses conditions de travail, ses droits.
- DIFFUSION DU CINEMA ET DU SPECTACLE DANS LES STRUCTURES DE L'ACTION CULTURELLE ET DU SOCIO-CULTUREL: diffusion de type capitaliste, diffusion parallèle: les positions du SYNAPAC.

# LES TRAVAILLEURS DE LA PRODUCTION CINÉMA



La culture, expression de la vie quotidienne, est traversée par la lutte des classes et aboutit à l'étoffement de l'expression populaire par l'idéologie dominante. Aucun travailleur ne peut considérer qu'il ne se heurte à l'idéologie en place, idéologie qui concourt à son aliénation par l'information, la culture et les loisirs.

L'industrie cinématographique connaît la crise la plus profonde de son histoire, situation qui s'est amplifiée du fait de la restructuration du capitalisme :

- Accroissement de la centralisation et de la concentration dans le domaine audio-visuel ; les sociétés de distribution - U.G.C. GAUMONT - PARA-FRANCE - avec à leur tête des hommes du pouvoir, deviennent de fait des monopoles de la production cinématographique. Ces monopoles renforcent la censure économique et idéologique ; les quelques producteurs indépendants qui survivent, recourent à des expédients de nature à défavoriser gravement les travailleurs du cinéma.
- La privatisation de l'O.R.T.F. et l'entrée dans la production cinématographique, au détriment de la production télévisuelle, des sociétés qui en sont issues (S.F.P - TF 1 - A 2 - FR3 - INA) ont provoqué un sous emploi et une déqualification des travailleurs du cinéma, sans apporter de garanties statutaires aux travailleurs collaborant avec ces sociétés, et d'autre part, en aggravant les conditions de travail des statutaires en place de l'ex-O.R.T.F.

Il en résulte pour les travailleurs du cinéma : 85 % de chômeurs, des conditions de travail, de salaire aggravées et une sous qualification. Le pouvoir, au lieu de tenter de résorber la crise qui atteint les travailleurs du cinéma, n'a fait que l'amplifier.

Les travailleurs de la production cinématographique sont des travailleurs intermittents : ils sont embauchés par contrat, pour la durée d'un film. Les discussions de salaires se font de gré à gré entre le travailleur et la production ; les salaires peuvent varier de 1 à 10 suivant la qualification (dans le respect des conventions collectives) mais en fait peuvent varier de 1 à 100 en fonction de lois aussi subjectives que celles de la mode et du vedettariat. Il en résulte une attitude individuelle, corporatiste et hiérarchisée, que l'on retrouve trop souvent dans les pratiques syndicales.

L'histoire et la morphologie de cette profession sont marquées par :

- Une marginalisation dans l'ensemble du mouvement social, car il n'y a jamais eu de véritable remise en cause ni de démystification du caractère élitaire de l'industrie cinématographique

- Un long mépris des autres secteurs de l'audio-visuel (télévision etc ....) privant aujourd'hui les travailleurs d'une véritable action unitaire
- Le maintien d'une hiérarchie hypocrite limitant toute réflexion collective, malgré des rapports directs dans le travail
- Par l'impossibilité de limiter une dispersion qui favorise notre exploitation

Ces pratiques sont en outre, incapables de remettre en question :

- Une dégradation permanente de nos conditions d'existence (sécurité et qualité de l'emploi) alors que l'audio-visuel ne cesse de se développer.
- Une centralisation accrue, contraire aux intérêts des travailleurs, aboutissant à un renforcement de la main mise idéologique du pouvoir débouchant au mieux, après les élections, sur un monopole de gauche très éloigné de la conception CFDT :
  - Décentralisation
  - Contrôle des travailleurs sur leur outil de travail.

#### POUR LES TRAVAILLEURS CFDT, UNE RELLE DEMOCRATISATION DE L'IMAGE NE PEUT SE FAIRE SANS UN RESPECT ET UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

C'est pour cela que nous appelons les travailleurs de la profession à lutter pour :

- Développer une conscience collective de travail contre toutes formes de corporatisme, de façon à aboutir à une discussion collective des salaires, notamment sur les films à moyens et petits budgets (issus de l'avance sur recette du C.N.C.) et sur lesquels des postes clés (parfois cumulés), souvent rémunérés largement au-dessus des minima syndicaux (gré à gré) supprimant de fait des postes, prétendument secondaires.
- Imposer au Patronat une Commission Syndicale de Contrôle qui puisse prendre connaissance des devis issus des avances sur recettes, et faire en sorte que la part salariale ne soit pas sacrifiée dans des répartitions déséquilibrées.
- Réintégrer le travailleur-réalisateur à une lutte de masse, liant la finalité du produit à une implication collective des travailleurs
- Soutenir une action commune avec les travailleurs de la télévision, pour la disparition d'un secteur prestataire, qui déqualifie, refusant ainsi toute discrimination liée au format, au support et à la destination des produits.
- Remettre en question, avec les élèves eux-mêmes, l'enseignement actuel. Imposer une formation unifiée décentralisée et adaptée aux possibilités des différents secteurs.
- Nous organiser en comités de chômeurs pour imposer à l'Etat et au patronat notre droit au travail, et voir aboutir les revendications CFDT-CGT: modification du statut de la carence, avec une ouverture aux droits ASSEDIC à partir de 520 h de travail (au lieu de 1.000) dans les douze mois précédents.

#### POUR L'UNITE DE TOUS LES TRAVAILLEURS, POUR UN FRONT UNIQUE DES DIFFERENTS SECTEURS, VERS LA SOCIALISATION DE L'AUDIOVISUEL.

Le SYNAPAC / CFDT

Production Cinéma Audiovisuel et Travailleurs du Film.

## LA CULTURE DANS LA SOCIETE ACTUELLE

A l'initiative de la F.T.I.A.A.C., une commission culturelle vient de se mettre en place pour tenter de dégager une analyse cohérente de la situation culturelle et pour définir des orientations, des priorités, des choix et des propositions d'actions qui pourraient être exposées et débattues lors du prochain congrès de la F.T.I.A.A.C. en juin prochain.

Cette commission, ouverte à tous, rassemble des travailleurs du Socio-Culturel de la télévision, du cinéma et du théâtre, qu'ils participent directement ou non à la création, l'animation, l'information ou la production.

Dans un premier temps, la C.C. s'est fixé comme objectif l'élaboration d'une démarche de travail permettant d'aboutir à l'analyse de la situation culturelle:

**POLITIQUE:** La culture est l'un des moyens utilisés par l'appareil idéologique de l'état "libéral" pour consolider et reproduire des rapports de production capitalistes. L'aliénation culturelle est l'une des clés de l'oppression des pouvoirs centralisés.

**ECONOMIQUE:** Non content de réprimer l'expression des cultures spécifiques des différents groupes sociaux, le pouvoir prenant prétexte de la crise économique (inflation et chômage), organise le sabotage de toutes les manifestations culturelles non directement rentables, alors que dans le même temps, il transfère aux intérêts privés, la mise en oeuvre d'une politique culturelle basée sur le profit.

**SOCIAL:** Les effets des conditions de vie (travail-loisirs-transport-santé-urbanisme-énergie-environnement) et la nature des rapports sociaux engendrés par le système capitaliste, contribuent au renforcement de l'idéologie dominante.

Cependant, et ce n'est qu'apparemment contradictoire, la pression sociale et les luttes continuent de s'affirmer et de se développer dans tous les secteurs y compris sur le front culturel rendant ainsi possible l'émergence d'une nouvelle conscience sociale.

La C.C. se propose dans un deuxième temps d'étudier comment la C.F.D.T. se détermine par rapport à ce constat et ce que pourrait être une véritable politique culturelle de la C.F.D.T.

Il est en effet, de la responsabilité de la Confédération de prendre en charge et d'organiser dès maintenant la revendication culturelle issue des luttes sociales de ces dernières années.

Mais cette prise en charge implique aussi la remise en cause, à tous les niveaux, y compris à celui des organisations démocratiques, et y compris au niveau de la C.F.D.T d'un certain nombre de schémas et de pratiques culturelles.

Enfin, il est essentiel que cette réflexion sur l'aliénation culturelle débouche sur des revendications claires, prenant en compte les intérêts des travailleurs de tous les secteurs culturels mais également sur l'élaboration de propositions et de revendications globales : il est évident en effet qu'une des conditions d'un changement profond du système soit la réappropriation par les individus de leur identité, leur dignité, leur responsabilité, c'est à dire de leur vie au travers de leurs cultures propres.



COMME DIT  
NOT' MAIRE  
V'LA NOT'  
CULTURE  
QU'EST  
DE RETOUR!



# OU EN EST LE SYNAPAC

L'orientation adoptée en Congrès le 11 Juin 1977 mettait l'accent sur la finalité pour notre syndicat d'une dynamique interprofessionnelle.

Bien que cette résolution s'inscrive lentement dans les faits, elle reste une volonté de tous les secteurs qui ont régulièrement progressé dans leur développement.

Le S Y N A P A C est à présent au pied des réalités :

- 1° - Augmentation des adhérents qui n'en restent pas moins isolés
- 2° - Dégradation de l'emploi et des conditions de travail
- 3° - Accroissement de la répression syndicale.

Il n'est donc pas d'autre issue que d'accélérer la mise en place de structures interprofessionnelles chargées au niveau national et régional de :

- 1° - L'accueil et de l'organisation des sections
- 2° - La formation syndicale des adhérents
- 3° - La confrontation et la cohésion des revendications
- 4° - La prise en charge et la popularisation des luttes
- 5° - L'application et l'amélioration du Droit du Travail
- 6° - La définition des possibilités autogestionnaires.

Si, à court terme, nous ne sommes pas capables d'embrasser sur ce processus de travail syndical, à moyen terme, notre repli se traduira par l'organisation corporatiste des secteurs centralisés et le lâchage de nombreux camarades qui nous avaient rejoints pour la C.F.D.T.

Nous en sommes à :

Action Culturelle animation et information socio-culturelles

Théâtres - Interprètes

Désengagement de l'état, des municipalités et des associations.

Cinéma Audio-visuel

Démantèlement de la moyenne production au profit de monopoles qui construisent des structures prestataires et polyvalentes.

et en commun pour la Culture et l'Industrie des Loisirs :

Pourrissement des revendications, rejet des cultures populaires par l'asphyxie financière, répression politique et syndicale. Eclatement des circuits de diffusion, au profit du privé et des appareils idéologiques.

LE TEMPS DES DISCOURS EST PASSE. LA REALITE DU S Y N A P A C :

C'EST L'ORGANISATION, C'EST L'ACTION.

S'ORGANISER POUR AGIR 

SAMEDI 4 MARS 1978 à 9 H

Salle N° 2

26, rue de Montholon  
75009 - PARIS

ORDRE DU JOUR

- 9 h 00 - 9 mois après le congrès du 11 juin : l'orientation du SYNAPAC,  
la réalité de nos pratiques
- Pourquoi encore, mobilisation pour l'action syndicale et non pour le débat politique
  - Réalités de nos moyens. Nos rapports avec la FTIAAC et ses syndicats

10 h 30 - Point par secteurs

11 h 30 - Les urgences : Information - formation - campagne d'adhésion

DEBAT

12 h 30

/ REPAS

13 h 30

13 h 30 - Le SYNAPAC en régions - organisation - rapports avec le national

14 h 30 - Les PRIORITES :

- Analyse détaillée des intérêts capitalistes dans l'imbrication culture - loisir - spectacle
- Vu l'éparpillement des sections, l'isolement des militants, la diversité des types d'employeurs, une réponse :

- L'interprofessionnel S Y N A P A C
- L'interprofessionnel F T I A A C

DEBAT

16 h 00 - Travail en commissions pour rédaction sur les points précédents - vote sur les textes et résolution

18 h 30 - DIVERS

19 h 00 - FIN

**cfdt**  
**SYNAPAC**

syndicat national  
des  
professions artistiques  
et culturelles



5, RUE GEOFFROY-MARIE

PARIS 9<sup>e</sup>

Tél. : 246.52.85

# RADIOS ET TÉLÉS PRIVÉES

**S.P.R.T.P.**

Syndicat CFDT des personnels des radios et télévisions privées

Ub se S.P.R.T.P., cela veut dire : Syndicat des Personnels des Radios et Télévisions Privées...

Le rappeler, peser chaque terme de cette appellation, c'est d'une part se souvenir combien la création du S.P.R.T.P., il y a un an, fut heureuse et opportune, parce qu'intervenant en plein désert syndical dans les entreprises concernées ; et d'autre part, pour peu que l'on connaisse l'univers de l'audio-visuel privé, c'est entrevoir déjà les énormes difficultés rencontrées pour répondre suffisamment aux espoirs soulevés.

Quand est né le S.P.R.T.P., le 20 Janvier 1977, il se composait d'une quarantaine d'adhérents. Il en regroupe aujourd'hui 160 environ, répartis dans les sections d'EUROPE 1, R.T.L., TECHNISONOR et SOMERA.

L'une des premières missions du S.P.R.T.P. : représenter une structure d'accueil pour tous les personnels des radios et télévisions privées (sauf les journalistes, affiliés au S.J.F.), a donc été convenablement remplie, puisque les effectifs ont presque quadruplé et que la création du S.P.R.T.P. a permis à la C.F.D.T. de s'imposer dans pratiquement toutes les assemblées élues, à l'intérieur des entreprises.

L'enthousiasme, la spontanéité des premières adhésions, l'aspect inéluctable de la croissance des effectifs, ont été bien sûr pour les responsables une source d'optimisme, un motif de confiance et d'encouragement... et le sont encore.

Un an après, cependant, il faut reconnaître que, chaque médaille ayant son revers, cet enthousiasme, cette spontanéité, ont drainé vers le syndicat une proportion relativement importante de travailleurs mal avertis, insuffisamment concernés et dont la présence active a fait défaut à certains moments cruciaux de l'action entreprise par telle ou telle section.

D'autre part, notre première année d'existence a confirmé combien le projet de réunir dans un même syndicat tous les personnels - techniques, artistiques, administratifs - des radios et télés privées, était, et reste un projet ambitieux.

Les entreprises en question sont structurées de telle façon, l'état d'esprit qui y règne est si particulier, - selon une tradition qui remonte à plus de 20 ans -, les intérêts des différents "corps", ou services, sont tellement différents les uns des autres, au point d'en devenir contradictoires en certaines périodes "chaudes", que parfois, trop souvent, l'unité d'action et d'ambition syndicale se révèle extrêmement difficile à obtenir.

Il est nécessaire que les responsables du syndicat, au niveau du Bureau, du Conseil, des Commissions, des Sections, jettent sur cet état de choses un regard lucide, afin de se donner les moyens d'une réflexion fructueuse à deux niveaux.

.../...

1) Une bonne implantation syndicale ne suffit pas si les esprits, la conscience syndicale, ne suivent pas. Or, dans ce domaine, rares sont les choses innées. A la spontanéité, succèdent facilement l'impassibilité, puis l'indifférence, voire au moindre accroc, un réflexe de rejet. Il faut davantage de conviction, de patience, d'enthousiasme, d'exemplarité, pour garder en éveil que pour seulement réveiller. Il est donc nécessaire de créer de façon quasi-permanente, sur l'actualité syndicale et les problèmes des uns et des autres, l'information, la réflexion, le débat, pour une prise de conscience à tous les niveaux.

2) une bonne volonté générale, un bon courant, une conscience syndicale élevée, ne suffisent pas si les structures ne suivent pas.... Là encore, la jeunesse du S.P.R.T.P. a provoqué un redoutable effet de pesanteur. L'organisation du travail n'a pas été parfaite, ni même suffisante. Les principaux responsables du syndicat ont souvent été débordés, submergés... Il est évident cependant, que la remise à flot est loin d'être une tâche impossible, à condition de savoir fixer un plan logique de priorités, de connaître et reconnaître parfaitement les limites qui sont les nôtres actuellement, pour être en mesure de les reculer de semaine en semaine, à condition enfin, de multiplier les contacts avec la F.T.I.A.A.C., qui s'est donné pour tâche de nous aider au maximum, et avec les autres syndicats qui la composent.

Ce bilan - rapide - était nécessaire, mais il est incomplet. Car cette première année d'existence a permis aussi à beaucoup d'entre nous, et à beaucoup de ceux qui pourront un jour nous rejoindre, de découvrir tout ce que peut apporter une implantation syndicale, même limitée, suivie d'une action syndicale, même imparfaite.

Ainsi à R.T.L., a surgi un dynamisme imprévisible, il y a encore douze mois. Il en a résulté l'élection d'un Comité d'Entreprise à majorité C.F.D.T., beaucoup plus représentatif des travailleurs.

Résultat comparable à EUROPE 1, dont la section, la plus diversifiée de toutes, souffre et profite à la fois de son importance.

Ainsi encore, à TECHNISONOR, les techniciens ont pu entamer et mener à bien, cas rarissime dans une radio privée, une grève qui leur a permis d'obtenir la reconnaissance du premier Comité d'Entreprise de la maison et l'alignement des salariés sur ceux de leurs collègues de RADIO MONTE CARLO.

Ces quelques résultats ne doivent pas être mésestimés. Ils représentent une raison suffisante de poursuivre la lutte.

Toute cette année 78, nos entreprises seront forcément le théâtre d'une succession d'évenements politiques et sociaux qui peuvent remettre en cause le destin de chacun d'entre nous. Il est nécessaire, vital, de se tenir prêts.

Et c'est en affichant nos revendications, nos aspirations, nos volontés, en les harmonisant, en combattant ensemble pour leur prise en compte que nous mettrons à l'épreuve et en même temps renforcerons une solidarité que chacun des 160 adhérents du S.P.R.T.P. doit savoir indispensable.



## ANALYSE DES GREVES

### SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Une réelle avancée ! Depuis 1974, nous avons rarement eu l'occasion de dresser un tel diagnostic d'une lutte syndicale. Deux ans après être parvenus à "sauver les meubles", nous enregistrons cette fois un progrès par rapport à la situation de départ.

Même si nous sommes loin d'avoir fait aboutir toutes les revendications des personnels, les acquis sont loin d'être négligeables, surtout si l'on en examine les différents aspects.

**Le premier de ces aspects** se situe au niveau du rapport de forces favorable que nous avons su construire avec une forte majorité du personnel dans toutes les sociétés concernées (TF 1, ANTENNE 2, FR 3 et RADIO FRANCE).

Ce rapport de forces a contraint le Gouvernement à débloquer au titre de l'année 78, plus du double de l'effort financier initial qu'il avait voulu imposer au travers de l'accord de salaire pour la même année.

Rappelons-nous les déclarations des différentes Directions en Octobre et Novembre : "*le Gouvernement ne lâchera pas un centime pour les Conventions Collectives*".

**Le second réside** dans la nature des revendications partiellement satisfaites.

- priorité aux revendications **qualitatives** concernant les conditions de travail et de vie
- priorité à la revalorisation des salaires les plus modestes.

Chacun y verra la "marque" de la C.F.D.T.

**Troisième aspect :** la pratique syndicale pendant les luttes, la recherche de nouvelles modalités d'action, l'action pendant les fêtes de fin d'année.

Des efforts et des progrès très nets ont été accomplis dans les deux premiers domaines qui bien entendu doivent encore être améliorés. A aucun moment du conflit, ne sont intervenues des décisions bureaucratiques, qu'il s'agisse de sociétés relativement concentrées (TF 1, ANTENNE 2, ou RADIO FRANCE), ou très dispersées comme FR 3, où le mandat global a été donné par un Conseil National, où les régions ont toujours déterminé librement leurs actions, et où l'analyse des propositions patronales fera également l'objet d'un Conseil National.

Pour ce qui concerne les actions pendant les fêtes, le S.U.R.T. s'est refusé à subir de nouveau la stratégie patronale qui consiste à faire traîner les négociations pour nous acculer à réagir fin Décembre.

Certes, il ne faut pas nous le cacher, l'équation est difficile à résoudre. Mais, plutôt que de céder le terrain, comme l'a fait la C.G.T., nous avons accepté l'épreuve, et globalement nous n'avons pas à nous en plaindre.

... / ...

CEVREZ DES GRÈVES

En souhaitant toutefois que les Directions fassent désormais la preuve de leur attachement à satisfaire les besoins du public en négociant sérieusement avant ce genre d'échéances, qui vont se reproduire systématiquement tous les deux ans.

**Enfin dernier aspect :** la cohérence et la complémentarité des actions menées par les différentes sections.

Malgré des formes et des modalités d'action différencierées tenant compte des réalités de chacune des sections, les Directions ont vite réalisé qu'elles se trouvaient en fait, devant un conflit global, porteur de revendications comparables voire souvent identiques.

Et les faits sont là qui témoignent que la même proportion d'accroissement de la masse salariale a été acquise dans les quatre Sociétés de Programmes et que la plupart des revendications satisfaites sont communes à quelques nuances près liées à des incidences financières très différentes d'une Société à l'autre.

Mieux, les personnels de l'I.N.A. et de T.D.F. sont maintenant demandeurs . . . actifs, de révision de leur Statut afin d'y intégrer les mêmes revendications.

Mais la conclusion fondamentale qu'il convient à nos yeux de retirer de ces actions, c'est la détermination des personnels de chacun des organismes issus de l'O.R.T.F. à n'accepter que le moins possible de différences de traitement avec leurs camarades des autres entreprises, et de s'en donner les moyens en exigeant de leurs syndicats, c'est en tout cas particulièrement vrai au S.U.R.T. C.F.D.T., une coordination permanente, étroite et surtout OPERATIONNELLE de leurs actions et de leurs revendications.

C'est là une situation voulue délibérément par la C.F.D.T., qui estime avoir au travers de ces actions, effectué un grand pas vers une Convention Collective Cadre servant de tronc commun à tous. Nous invitons tout le monde à y réfléchir car nous ne serons pas les seuls à tirer les leçons de ce qui vient de se passer, et qui va inciter les personnels à persévirer dans cette voie.

Et le fameux principe gouvernemental "*Ecoutez la différence*", risque, à la longue, d'être très onéreux.



# Syndicat Unifié de Radio et de Télévision

116, avenue du Président Kennedy - Maison de Radio-France - 75016 PARIS

- 19 -

## NOTE AUX DELEGUES

Vous trouverez ci-dessous une lettre du Bureau National au Journal "Libération" à propos des radios locales et des brouillages de T.D.F.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

L'article publié dans votre édition du 3.1.78 intitulé "Radios libres - les embrouilles de T.D.F." appelle de notre part les réactions suivantes dont nous sommes convaincus que vous ne verrez aucun inconvénient à les insérer dans vos colonnes.

D'abord sur la forme : la façon dont l'auteur du papier cherche à culpabiliser "les techniciens syndiqués de T.D.F." en les accusant de faire un travail de police sans protéger, et en les menaçant de "le regretter" un jour, est particulièrement inacceptable.

Les "techniciens syndiqués" sont des travailleurs soumis à une autorité hiérarchique qui, en l'occurrence s'appuie sur une directive gouvernementale, qui, il faut le savoir, exerce une tutelle très contraignante sur cette entreprise.

Il faut aussi que vous sachiez que cette directive a été donnée à la suite de la réaction des techniciens syndiqués qui considèrent effectivement que le "brouillage" n'entre pas dans leurs attributions.

Mais il n'en reste pas moins, que s'opposer à une directive du Premier Ministre est chose plus facile à proposer dans les colonnes d'un journal qu'à assurer sur le terrain.

Ce ne sont pas d'ailleurs ni des tentatives de pressions au travers d'articles de Presse, quels qu'ils soient, ni d'autres tentatives de pressions directes sur les individus, car elles existent, qui leur dicteront leur conduite.

.../..

.../...

Maintenant sur le fond : notre organisation, de même que la confédération C.F.D.T., se sont clairement déterminées pour le maintien d'un monopole public de diffusion, lequel, bien entendu, ne saurait rester un monopole de gouvernement.

En effet, il faut bien constater que le danger de récupération des premières initiatives prises par les animateurs des " radios vertes " notamment n'a pas tardé à se vérifier. Et aujourd'hui ce sont les puissances d'argent proche du pouvoir Giscardien (Radio fil bleu et d'autres) qui se sont engoufrées dans la brèche.

Et si elles sont brouillées comme les autres nous n'y sommes peut-être pas étrangers.

C'est pourquoi, quelque soit l'inconfort apparent de notre position, nous continuons de penser qu'elle est la moins mauvaise et qu'elle ménage l'avenir ..... d'un monopole différent garantissant le pluralisme des expressions sur les moyens audiovisuels.

Pour conclure nous regrettons vivement la forme et le fond de l'article publié dans votre journal surtout après avoir rencontré un journaliste de votre rédaction à qui nous avons eu l'occasion de faire part de notre position.

C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur l'intention réelle de ce genre de papier dans un journal comme le vôtre.

Veuillez agréer Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général du  
Syndicat SURT - CFDT

M. AVRIL



# Syndicat Unifié de Radio et de Télévision

116, avenue du Président Kennedy - Maison de Radio-France - 75016 PARIS

- 21 -

## SECTION DE L'I.N.A.

### A L'ATTENTION DE TOUS LES PERSONNELS DE L'EX-O.R.T.F.

#### LE POINT SUR LA SITUATION

Les personnels en grève de l'I.N.A., réunis en A.G., le Jeudi 9 Février, ont voté la poursuite de la grève avec suspension de l'occupation des locaux de BRY jusqu'au compte rendu des négociations entamées ce 10 Février avec la Direction Générale. Les résultats de ces premières négociations et les engagements écrits de la Direction, détermineront la reprise de l'occupation.

Nous rappelons que cette grève a commencé le 1er février sur les points suivants :

- Non à tout licenciement
- Respect du statut

- Au travers du cas de Patricia GUY c'est une situation générale de l'emploi avec notamment l'existence de 344 personnes hors statut soit 1/3 du personnel qui est dénoncée. À l'heure actuelle, l'I.N.A. est la seule société de l'ex-O.R.T.F. qui n'a pas obtenu les mesures minimales dont ont bénéficié les autres sociétés.

Dès le 2 Février, l'occupation des locaux de BRY était décidée et le centre des Mercuriales se mettait en grève, bientôt suivi des Centres de Valmy, Jules Ferry, Radio-France, Cognacq-Jay, les Essarts. À la suite de l'intervention des forces de l'ordre, dans la nuit du 5 au 6, la grève générale de l'ensemble des personnels de l'I.N.A. a été votée avec maintien de l'occupation le jour sur la base d'une plate forme commune :

- Pas de licenciement
- Ouverture des négociations sur l'emploi et les salaires

Pour protester contre l'intervention de la police et par solidarité avec les personnels en grève de l'I.N.A. une interruption d'antenne d'une heure a eu lieu le lundi 6. De même les sections du SURT/CFDT de T.D.F. à Cognacq-Jay et de T.F.I ont décidé de se mettre en grève le Jeudi 9 Février de 0 H à 20 H.

Tant que les négociations n'ont pas abouti, un dépôt de préavis de grève en cascade dans toutes les sociétés de l'O.R.T.F. a été décidé par le Conseil National du SURT/CFDT

Les personnels de l'I.N.A. en grève depuis 9 jours prennent acte de la détermination de solidarité des travailleurs de l'ex-O.R.T.F.

S.J.F.-CFDT

# JOURNALISTES

Responsables de sections syndicales et correspondants d'entreprises

## Nouvelles techniques: des dangers qui se précisent, un projet d'accord entre les journalistes et le Livre

L'implantation des nouvelles techniques dans les entreprises de presse se poursuit très rapidement. Plusieurs éléments nouveaux sont à signaler. Ils confirment les inquiétudes que l'on pouvait avoir.

**AFP: LA DIRECTION COMMENCE A PARLER DE TRANSMETTRE AUX JOURNAUX DES PAGES COMPLETES**

Plusieurs services de l'AFP sont d'ores et déjà entraînés à un travail sur consoles comportant des majuscules et des minuscules, avec indication complète des accents. C'est une importante innovation: jusqu'à présent, les dépêches transmises par l'agence sont tapées entièrement en majuscules. Elles ne peuvent donc pas être transmises telles quelles à la composition dans les journaux: il faut au minimum qu'un journaliste ou un correcteur rétablisse l'accentuation et indique ce qui doit venir en capitales.

L'intersyndicale des journalistes a interrogé la direction à ce sujet: les bruits selon lesquels on envisage qu'un jour les dépêches de l'AFP soient directement enfournées dans les photocomposeuses des journaux, sans passer ni par un journaliste ni par un travailleur de la composition, sont-ils fondés? Certains bruits font même état de projets selon lesquels l'AFP pourrait transmettre des pages entièrement montées: on sait que les nouveaux matériels (avec les consoles) le permettent.

Réponse de la direction (M. Pigeat): pour le moment, rien de précis n'est envisagé. Mais la direction de l'AFP prévoit qu'un jour ses clients le lui demanderont, et que ses concurrents le feront. Elle veut être prête.

On imagine facilement les conséquences qu'aurait cette situation, tant pour le pluralisme et l'indépendance de l'information que pour l'emploi des journalistes et des travailleurs du Livre. Les dispositions légales et réglementaires ne permettent pas de s'y opposer. Il faudra donc une bataille résolue dans les entreprises pour faire échec à un tel processus.

Il semble que d'ores et déjà certains bureaux de l'AFP aient établi des liaisons directes avec les ordinateurs des grands quotidiens de leur secteur. Les services de dépêches "personnalisés" que l'AFP transmet à ces journaux pourraient ainsi être utilisés directement. Ces projets semblent assez avancés à Marseille avec le *Provençal*. Nous aimerais recevoir des informations à ce sujet des autres bureaux AFP.

**VERS LA COMPOSITION "Pleine PAGE"**

On parle de plus en plus de la composition "pleine page": la photocomposeuse, au lieu de sortir des bandes imprimées, sortirait des pages entièrement montées. Les secrétaires de rédaction ou d'édition travailleraient les maquettes sur écran.

Techniquement, les matériels sont tout à fait au point, et le système est déjà expérimenté dans plusieurs pays (aux Etats-Unis, en Allemagne pour un journal des forces armées US). Déjà certains journaux français (par exemple *Nice-matin*) sortent des quarts de page tout montés. Dans d'autres, on envisage la composition pleine page

pour bientôt: au *Provencal*, on parle de deux ans; aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, des techniciens allemands étudient le problème sur place.

Certaines difficultés n'ont pas encore été résolues en ce qui concerne la programmation des machines. Mais ce n'est qu'une question de temps.

Les conséquences de cette nouvelle étape de l'évolution peuvent être:

-la suppression massive d'emplois dans les secteurs de la composition et du montage,

-des contraintes nouvelles pour les journalistes appelés à travailler sur ces matériels (les consoles de visualisation présentent des dangers pour la santé, sur lesquels il existe maintenant une abondante documentation),

-l'obligation d'une prévision des événements et d'une prémaquettisation beaucoup plus poussées, donc des contraintes pour l'information elle-même, qui devra se couler dans un moule pré-établi.

Là aussi, des batailles seront nécessaires pour obtenir des garanties en face de ces dangers.

#### **LE FIGARO ET FRANCE-SOIR: LA DEUXIÈME GRANDE OFFENSIVE DU PATRONAT DES QUOTIDIENS PARISIENS**

Le *Parisien libéré* avait vu se dérouler une première grande offensive contre le statut des salariés des quotidiens parisiens (abandon des accords collectifs parisiens, réduction massive des effectifs, tentative de détruire les sections syndicales - CGT mais aussi SNJ et CFDT). La lutte des travailleurs avait permis de limiter les conséquences les plus dramatiques, mais n'avait pas permis de colmater la brèche.

C'est maintenant Hersant qui passe à l'offensive: le déplacement à la Plaine-St-Denis et à Mantes de l'impression du *Figaro* et de *France-soir* (voir le n° 171 et le n° 173, à paraître, du bulletin du SJF) entraînerait la suppression de plus des deux tiers des emplois ouvriers. Pour les journalistes, ces décisions ne sont pas sans conséquences non plus: éloignement de l'imprimerie, possibilités accrues pour la direction de "court-circuiter" les rédactions comme cela se fait déjà couramment au *Figaro* avec l'AGPI.

Par ailleurs, la modernisation a maintenant touché *les Echos*, où le passage à la photocomposition entraîne pour le secrétariat de rédaction une surcharge dramatique de travail du fait de l'insuffisance des effectifs.

Il est évident que progressivement, l'organisation de tous les quotidiens parisiens va se trouver modifiée de fond en comble. Il faut s'y préparer.

#### **FACE A CETTE EVOLUTION: ACTION COMMUNE DES JOURNALISTES ET DES TRAVAILLEURS DU LIVRE**

Depuis longtemps, le SJF-CFDT préconise, face à ces évolutions, la concertation et l'action commune de toutes les catégories de travailleurs. Le dernier Conseil national a confirmé cette orientation (voir pages suivantes).

Le Conseil national a également dégagé cinq points principaux sur lesquels il a mandaté les responsables du syndicat pour discuter avec les fédérations du Livre:

- contrôle de la page par les secrétaires de rédaction jusqu'au bon à tirer,
- refus de la séparation entre journalistes et ouvriers du Livre dans l'organisation du travail,
- modernisation sur place,
- maintien de l'emploi,
- concertation entre les sections syndicales de toutes les catégories.

La rencontre qui a eu lieu le 9 février entre une délégation de l'U.N.S.J. et une de la FFTL-CGT (le Livre CFDT était excusé) a permis de mettre au point un texte de déclaration commune, qui reprend en l'améliorant et en le précisant le projet de janvier 1976.

Les points soulignés par le Conseil national du SJF-CFDT y figurent, à l'exception de la modernisation sur place: cette notion n'a pas été retenue par nos part-

naires, non en raison d'un désaccord, mais parce que cette notion est difficile à expliquer compte tenu de la diversité des situations selon les entreprises. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce texte ne sera plus remanié. Chaque organisation doit maintenant, après examen par ses instances responsables, dire si elle est d'accord ou non. Nous demandons aux sections CFDT de faire connaître d'urgence leur avis au syndicat.

## LA DÉCLARATION COMMUNE

Suite aux différentes rencontres sur les problèmes en évolution constante posés par l'implantation des nouvelles techniques, l'Union nationale des syndicats de journalistes (SNJ, CFDT, CGT, FO), la Fédération française des travailleurs du Livre CGT, la Fédération du Livre CFDT, se sont mises d'accord sur les principes généraux suivants. Sans vouloir entrer dans les détails sur les dispositions propres à chaque entreprise, elles sont déterminées à faire respecter ces principes par les patrons dans toutes les entreprises de presse.

L'introduction des nouvelles techniques de composition, d'impression et de diffusion et leur développement les ont amenées à examiner dans le respect des intérêts et des compétences de chacun les conséquences qui peuvent en découler.

Elles ont constaté que les problèmes d'emploi et ceux relatifs à la qualité et au pluralisme de l'information sont étroitement liés lors de l'introduction du matériel moderne dans les entreprises.

Cette introduction ne doit entraîner ni chômage ni déqualification. Cet objectif doit se réaliser par l'amélioration des conditions de travail, dont en priorité la réduction du temps de travail. Les nouvelles techniques doivent y contribuer, en même temps qu'à l'amélioration de la qualité de l'information.

Les organisations syndicales ci-dessus invitent leurs sections à se concerter et à rechercher les possibilités d'actions communes avant la mise en oeuvre de nouveaux matériels. Elles leur demandent instamment de refuser des accords séparés lésant l'une ou l'autre des catégories et d'exiger une information et une discussion préalables, notamment au sein du comité d'entreprise où sont représentées toutes les catégories de personnel, sur des questions comme:

- quel type de matériel sera choisi ?
- comment sera protégée la santé des utilisateurs ?
- comment sera garanti le travail "en conscience" ? (1)
- etc...

Elles demandent à leurs sections de veiller, entre autres, à l'application de l'article L.437-1 du Code du Travail (consultation du comité d'entreprise sur les conditions de travail et création d'une commission spécialisée).

Ces dernières exigeront des directions des prévisions économiques sérieuses indiquant notamment de quelle manière sera maintenu le volume de l'emploi; elles demanderont la possibilité matérielle d'étudier l'incidence des nouvelles techniques sur l'emploi dans les entreprises où elles ont déjà été introduites.

Compte tenu des reconversions qui vont s'effectuer, elles estiment:

-que le journaliste doit pouvoir se consacrer en toute liberté et totalement à son travail d'information;

-qu'il doit toujours pouvoir disposer d'un exemplaire sur papier du texte qu'il rédige;

-que ce travail ne peut comprendre l'accomplissement de tâches techniques normalement confiées à l'ouvrier du Livre.

(voir suite page 26)

(1) Travail "en conscience": par opposition au travail "en production", impliquant des normes de production pré-établies.

En conséquence, et pour ne pas imposer aux journalistes de contraintes supplémentaires:

1° - la saisie des textes doit revenir aux ouvriers du Livre;

2° - mise en forme des textes: la méthode de travail retenue doit garantir aux secrétaires de rédaction ou d'édition et aux professionnels du Livre les prérogatives habituelles de leur profession dans l'entreprise.

Définition des responsabilités:

a) Les responsabilités du secrétaire de rédaction ou d'édition sont, au-delà du contenu rédactionnel:

-hiérarchie de l'information et choix de ses emplacements;

-mise en valeur rédactionnelle de l'information;

-conception et organisation des rubriques, pages et éditions.

b) Les responsabilités des professionnels du Livre sont:

-réalisation typographique de la mise en page;

-mise en place des articles et illustrations;

-traduction sous forme codifiée des instructions de mise en page des secrétaires de rédaction ou d'édition;

-mise en oeuvre des terminaux de saisie.

3° - La correction sans référence aux textes originaux ou son abandon est un non-sens. Il est indispensable, dans les nouveaux circuits de l'information, de maintenir ou, le cas échéant, de réintroduire la possibilité de comparaison pour revenir à une meilleure qualité des journaux.

• Les nouvelles techniques entraîneront une collaboration beaucoup plus étroite entre les journalistes et les travailleurs du secteur composition; il importe de bien distinguer la responsabilité de la conception qui appartient aux journalistes jusqu'au bon à tirer et la responsabilité de la réalisation technique qui relève des travailleurs du Livre.

## Conseils de prud'hommes: il faut s'inscrire sur les listes électorales

Les Conseils de prud'hommes, qui jugent tous les litiges relatifs au contrat de travail (salaires, qualifications, licenciements, congés, etc...) sont composés pour moitié de représentants des patrons et pour moitié de représentants élus des salariés. En 1978, les journalistes comme tous les salariés seront appelés à voter pour élire les conseillers prud'homaux.

Mais attention ! Pour pouvoir voter, il faut s'être inscrit sur une liste électorale spéciale. Les inscriptions sont ouvertes durant trois semaines chaque année. Les formulaires remplis par les salariés peuvent être déposés par les syndicats.

Le SJF a donc transmis à toutes ses sections des formulaires d'inscription en leur demandant de les lui renvoyer remplis et signés par tous les adhérents de la section répondant aux conditions d'inscription, avant le 1er mars.

A Paris, il est d'autant plus nécessaire de faire inscrire le maximum d'adhérents CFDT (et de salariés en général) que le SJF a l'intention de présenter un ou plusieurs candidats. L'élection aura lieu à l'automne prochain.

Rappelons que pour être électeur, il faut: avoir au moins trois ans d'activité dans la profession, dont un an dans le ressort du Conseil (pour Paris, à Paris-ville et dans les départements limitrophes); pour les salariés français, être inscrit sur les listes électorales politiques.

## Au Conseil national du SJF

### L'ACTION SYNDICALE DES JOURNALISTES A 5 SEMAINES DES ELECTIONS

Le Conseil national du SJF-CFDT, qui s'est réuni le 4 février, a examiné la situation dans la profession. Il a pris un certain nombre de décisions pour l'action revendicative et a adopté la déclaration suivante, qui a été communiquée à l'AFP et à l'ACP:

"Le Conseil national du SJF a fait le point sur l'action revendicative à cinq semaines des élections législatives.

A ce propos, il rappelle son attachement au pluralisme de l'information et à l'indépendance des journalistes. Il demande à ses sections d'entreprises de rester vigilantes quant au contenu tant rédactionnel que publicitaire des organes d'information, et les appelle à s'opposer à toute pression.

Par ailleurs, le Conseil national du SJF tient à rappeler que la période pré-électorale ne doit pas être l'occasion de mettre en veilleuse les autres revendications. Il renouvelle sa demande d'ouverture de réelles négociations sur la plateforme revendicative de l'UNSJ avec un patronat et des pouvoirs publics toujours aussi intrasigeants. Il appelle les sections à appuyer cette action par des démarches auprès de leurs directions. D'autre part, le SJF-CFDT agira à l'intérieur de l'UNSJ pour améliorer l'organisation et la préparation de ces négociations.

Le Conseil national du SJF-CFDT constate que la situation de l'emploi dans la profession continue de s'aggraver. En dépit des nombreuses démarches déjà faites auprès des organismes compétents pour améliorer son fonctionnement, le Centre national de reclassement des journalistes est de moins en moins capable d'assurer sa mission de placement des journalistes chômeurs. Le SJF fera des propositions d'action précises à l'UNSJ pour débloquer cette situation."

### DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL EN COMMUN AVEC LE LIVRE CFDT

"Un des objectifs prioritaires du Livre CFDT et des journalistes CFDT demeure la section CFDT d'entreprise regroupant toutes les catégories professionnelles.

Tendre vers ce but doit être un souci permanent et demande un effort constant. Dans plusieurs entreprises, ce processus de regroupement est déjà réalisé ou bien avancé. Dans d'autres, il faut vaincre certaines difficultés de routine, voire quelques réticences, mais il convient par des réunions communes ou toutes autres initiatives de sensibiliser les adhérents.

Dans les entreprises où n'existe pas de section CFDT d'employés et ouvriers, il est important que les responsables des sections de journalistes soient en mesure de renseigner les travailleurs des autres catégories de personnel qui s'adressent à eux, ou qu'ils puissent les adresser à la structure régionale adéquate, et en attendant il est souhaitable de les intégrer à la vie de la section journalistes.

Les trois buts à poursuivre sont par conséquent:

- la constitution de sections communes dans toutes les entreprises, si nécessaire par étapes qu'il faut alors prévoir dès maintenant;
- l'information réciproque des responsables de sections sur les problèmes des autres catégories professionnelles de la presse;
- l'harmonisation des politiques revendicatives dans les entreprises et au niveau de l'ensemble de la branche d'activité."

(Résolution votée à l'unanimité)

Au Conseil national du SJF (suite)

## SUR L'EVOLUTION DES TECHNIQUES

Le Conseil national a discuté de l'évolution des techniques, dans la perspective de la préparation de la rencontre qui devait avoir lieu avec les Fédérations du Livre (voir pages 22 à 25). Il a adopté les positions suivantes:

"Le Conseil national alerte les sections sur les dangers qui découlent de la mise en place des nouvelles techniques, en particulier sur ceux que représentent l'avènement des photocomposeuses de la quatrième génération et la photocomposition "pleine page", et le fait que les dépêches d'agences (AGPI, AFP) peuvent être utilisées telles quelles par les ordinateurs de certains journaux.

La situation varie selon les entreprises, mais le Conseil national demande aux sections du SJF-CFDT de tenir compte dans leur action et leurs prises de positions des principes suivants:

-le maintien de l'emploi,

-la nécessité pour les journalistes de garder la maîtrise rédactionnelle de la page jusqu'au bon à tirer,

-une organisation du travail permettant le travail en commun avec les ouvriers du Livre, alors que dans certaines entreprises les contacts tendent à devenir nuls du fait de la réorganisation,

-l'examen par les différentes catégories de personnel de la situation créée par l'introduction dans l'entreprise des nouvelles techniques et la concertation entre sections syndicales de journalistes et d'ouvriers du Livre sur l'attitude à adopter vis-à-vis d'elles,

-la modernisation doit se faire sur place pour éviter une "atomisation" des fédactions et services techniques, une parcellisation des tâches et une surcharge de travail technique pour le localier au détriment du travail proprement rédactionnel et de la recherche de l'information."

## CONGRES SJF EXTRAORDINAIRE: 20-21 MAI

Le congrès de Grenoble du SJF (mai 1977) avait approuvé l'idée d'un congrès extraordinaire du syndicat en 1978, chargé principalement de faire le point après l'importante échéance électorale de mars 1978.

Le Conseil national du 4 février a pris à ce sujet les décisions suivantes:

- DATE: samedi 20 et dimanche 21 mai 1978. Toutefois, s'il apparaît que l'ordre du jour risque de ne pouvoir être traité complètement en deux journées, le Bureau est mandaté pour avancer éventuellement le début du congrès au vendredi soir.

- LIEU: dans la région parisienne. Les sections des agences (AFP, ACP, Reuter) sont chargées de l'organisation matérielle.

- ORDRE DU JOUR:

- débat sur la situation générale et la stratégie syndicale à mettre en œuvre, ce débat se situant dans le cadre de la préparation du congrès de la FTIAAC (qui doit avoir lieu les 2 et 3 juin: voir en dernière page)

- réforme partielle des statuts.

Le Conseil national du 4 février a eu un premier débat sur les propositions du Bureau concernant les statuts. Des opinions divergentes ayant été constatées, un groupe de travail a été chargé d'étudier plus à fond cette question et de rapporter devant le Conseil. Il est composé de: Jacqueline Ailloud, Francis Baerst, France Darde-Le Blond, Jean Delbecchi, Jean-Michel Helvig, Noël Monier, Guy Muller.

# Le point sur les revendications

L'action se poursuit pour faire aboutir les différentes revendications contenues dans la plateforme de l'Union nationale des syndicats de journalistes. Un très grand nombre de réunions de négociation est prévu, s'appuyant sur l'action menée dans les entreprises.

Voici où en sont les choses, forme de presse par forme de presse:

## SALAIRES

- QUOTIDIENS PARISIENS: accord sur le salaire minimum

La dernière augmentation de salaires (1er décembre 1977) faisait déjà droit à notre revendication sur le salaire minimum à l'embauche de 2.800 F, puisqu'à cette occasion la tranche la plus basse de salaire des stagiaires (1er au 3e mois) était relevée au même niveau que la tranche supérieure (4e au 12e mois), c'est-à-dire à 2.934 F.

Nous venons d'obtenir une réponse concernant le salaire minimum stage accompli, dont nous demandons qu'il soit de 4.000 F au moins (plafond de la Sécurité sociale). Le syndicat patronal nous propose en effet un salaire minimum garanti sur l'année de 52.650 F (soit 4.050 x 13).

Sur les autres revendications, pas de rendez-vous pour le moment.

- QUOTIDIENS REGIONAUX: revalorisation et salaire minimum

Les trois augmentations de salaires intervenues au cours de 1977 n'avaient pas été accompagnées d'une fixation d'indice. Un accord vient d'être conclu sur le chiffre de l'indice. Il en résulte que 2 % sur 10,9 % d'augmentation en 1977, restent acquis comme revalorisation et ne sont pas décomptés sur les augmentations au titre de l'indice des prix.

Par ailleurs, le salaire minimum à l'embauche est fixé à 2.800 F au 1er janvier. L'entrevue du 11 janvier, qui avait été préparée par un travail d'information à la base et à laquelle participaient des représentants de plusieurs rédactions de province (pour le SJF, Ouest-France, la Montagne, le Populaire du Centre, Aigles) avait été extrêmement décevante. Les concessions patronales ont été obtenues après cette réunion; elles restent très insuffisantes.

- QUOTIDIENS DEPARTEMENTAUX: toujours pas de rendez-vous

Le rendez-vous que nous avions à la mi-décembre avec les patrons a été annulé par ceux-ci, qui prétendaient "n'avoir rien à nous dire". Ce qui ne les empêchait pas de recevoir séparément la CGC ! Aucun nouveau rendez-vous n'a été obtenu pour le moment. L'UNSJ va relancer le syndicat patronal.

- HEBDOS ET PERIODIQUES PARISIENS: une pétition dans les entreprises

Nous n'avons pas réussi à rencontrer les patrons des hebdos et périodiques parisiens depuis avant les vacances 1977. Cette attitude de leur part est inadmissible. Pierre MARIN, président de l'UNSJ, leur a donc écrit pour leur annoncer que, faute de rendez-vous de leur part, nous nous présenterions chez eux le 20 février avec une délégation pour demander à négocier.

Cette initiative a (enfin) suscité une réponse: le responsable de la Fédération (patronale) de la presse hebdomadaire et périodique nous a promis de nous donner le 17 février un rendez-vous pour une date rapprochée.

L'UNSJ a décidé d'appuyer cette exigence de négociation par une mobilisation dans les entreprises en lançant une pétition - que les responsables de sections des hebdos et périodiques ont dû recevoir.

- HEBDOS REGIONAUX: 3 % au 1er janvier, et la négociation continue

Dans cette forme de presse - celle où les salaires sont les plus bas, au point que le SMIC avait rattrapé en décembre le barème d'embauche du journaliste stagiaire! quelques résultats ont été obtenus:

-Le mode de calcul des augmentations a été modifié: elles sont maintenant calculées sur "le dernier indice connu" et non plus sur une moyenne. Cette modification technique permettra aux augmentations de salaires de suivre de plus près l'évolution des prix. Au passage, le changement de mode de calcul permet d'obtenir en janvier une augmentation un peu plus forte qu'avec l'ancien système: 2,77 % (au lieu de 2,17 %), auxquels s'ajoutent 0,23 % de revalorisation pour faire, au total, une augmentation de 3 %.

-Les patrons sont d'accord pour relever, au 1er avril, plusieurs postes du bas de la grille de 5 points (soit un peu plus de 100 francs d'augmentation).

-Un relèvement général de 10 points pour tous a été également envisagé, mais le syndicat patronal demande en échange l'abandon de toutes les majorations pour tirage (5 % de 10.000 à 20.000 exemplaires, 15 % au-dessus de 20.000). Accepter cette proposition serait un marché de dupes, un rapide calcul le démontre. Les syndicats de journalistes seraient prêts à accepter seulement la suppression du palier de majoration de 5 %. La négociation va continuer à ce sujet.

#### o AGENCES: 4,32 % au 1er février, négociations sur les grilles

Il y a eu deux rencontres avec les représentants patronaux des agences en janvier. La première n'avait donné aucun résultat. La deuxième en revanche, appuyée sur une pétition qui avait circulé dans les entreprises, a permis d'obtenir une revalorisation des salaires de 2 %, s'ajoutant aux 2,32 % au titre de la hausse des prix: soit 4,32 % au total au 1er février.

La négociation doit continuer le 9 mars sur deux problèmes: le salaire minimum et la réduction du nombre des grilles (il y a actuellement 4 grilles différentes: agences télégraphiques, agences radio-télé, agences photo, agences d'informations générales; c'est trop).

## EMPLOI

#### o L'ACTION POUR L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

C'est dans les entreprises que se mène cette action, à travers l'établissement par les sections syndicales d'un "plan d'emploi" recensant les besoins de créations de postes. Le SJF demande à ses militants de lui envoyer des informations à ce sujet.

#### o LA COMMISSION NATIONALE DE L'EMPLOI

Cette commission a tenu deux réunions, mais en est encore à l'élaboration de son règlement intérieur. C'est qu'en effet, à travers cette discussion, c'est la question du rôle de cette commission qui est posée. Les patrons voudraient en faire une commission "potiche", une commission de bavardages - ce que nous n'accepterons pas. Les syndicats de l'UNSJ posent trois exigences:

-que la commission puisse intervenir lorsque dans une région ou dans une entreprise se pose un problème d'emploi particulièrement grave,

-que la commission puisse intervenir sur le fonctionnement des organismes divers compétents sur les problèmes d'emploi et de chômage des journalistes: Centre de reclassement, organismes de formation, etc...

-que nous puissions saisir la commission à tout moment selon les besoins, ce qui implique diverses garanties statutaires (composition du bureau, etc...)

Les négociations sont rendues très difficiles par l'alliance scandaleuse des représentants patronaux et du représentant du syndicat CGC.

#### o CENTRE NATIONAL DE RECLASSEMENT DES JOURNALISTES

Il fonctionne de plus en plus mal malgré les promesses qui nous ont été faites par la direction de l'Agence nationale pour l'emploi. Le SJF a fait des propositions à l'UNSJ pour de nouvelles actions afin de faire aboutir nos revendications.

#### o PRE-RETRAITE ET RETRAITES:

Rappelons que la réunion de négociation sur ces problèmes avec les patrons (toutes formes de presse réunies) est prévue pour le 6 mars.